

**citrap-vaud.ch**

**communauté d'intérêts pour les transports publics,  
section vaud**

p.a. Pierre Bonjour, président  
Route de Taillepie 19  
1095 Lutry

Municipalité de Lausanne  
p.a. Direction Logement,  
environnement, architecture  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1001 Lausanne

Lausanne, le 19 décembre 2024

Enquête publique relative à l'aménagement de la Place de la Gare.

**Opposition.**

---

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous avons pris connaissance du projet susmentionné et nous constatons avec satisfaction la qualité du projet.

Cependant nous regrettons que les aménagement voisins (Place des Saugettes et Boulevard de Grancy d'une part, et sous-sol de la Place de la Gare avec station de métros d'autre part) ne fassent pas partie de la même enquête publique.

Il aurait été utile de mieux connaître ce contexte pour bien comprendre les flux des piétons, des vélos et vélos électriques, y compris les trottinettes électriques et les autres véhicules motorisés, dont les transports publics et les véhicules de livraison.

**La gare de Lausanne et le domaine public qui l'entoure  
constituent avant tout une importante interface de transports.  
Cette vocation première doit être privilégiée.**

La division de la place de la Gare en 2 espaces distincts bien séparés, soit les piétons dans la partie Sud et les véhicules dans la partie Nord, est séduisante.

Elle a l'avantage de la clarté et nous ne la contestons pas.

Toutefois l'espace est restreint et ne permet pas une trop grande dispersion des usages et des activités.

Nous sommes conscients que la majeure partie des flux piétons en provenance ou à destination de la Gare utiliseront des passages souterrains pour rejoindre les bus et métros ou la Rue du Petit-Chêne. D'autre part, le secteur Sous-Gare prendra aussi de l'importance et assurera lui aussi une fonction d'interface.

. / .

Cependant les points suivants attirent notre attention :

### 1 - Zone 30

Votre proposition de créer une "zone 30" n'est pas judicieuse. Si le choix de la vitesse est pertinent, le fait que ce soit en "zone 30", donc sans passages piétons, obligera les conducteurs de bus à laisser traverser les piétons quand ils manifesteront leur intention. Ces derniers deviendront prioritaires sur les bus.

Avec plus de 100'000 voyageurs prévus à la Gare de Lausanne, cette situation sera en défaveur des transports publics urbains; le maintien de leurs horaires ne sera pas garanti et les correspondances seront fortement péjorées, notamment avec les trains. Il nous semble donc plus opportun de choisir une limitation à 30 km/h plutôt qu'une "zone 30"

Ceci permettra de baliser des passages piétons et de simplifier la compréhension des cheminements, et donc de diminuer les conflits potentiellement accidentogènes entre les piétons, les vélos, les véhicules motorisés et les bus.

Il est admissible que les bus circulent à 30 km/h. Cependant, il serait préjudiciable qu'une circulation trop libre des piétons devienne une complication supplémentaire en défaveur des transports publics et des conditions de travail de leurs conducteurs.

### 2 - Relation piétons - vélos

La circulation des vélos va continuer à prendre de l'importance, ce qui est réjouissant. Dans ce cas aussi la transformation de la "zone 30" en zone de limitation à 30 km/h permettrait de réaliser un marquage approprié.

C'est donc dans une perspective de sécurité que cette délimitation plus claire des voies cyclables et des passages piétons nous paraît nécessaire.

### 3 - Déposes-minute et arrêts de taxi

Nous remarquons que les emplacements de déposes-minute sont pratiquement inexistants. De plus, les arrêts pour les taxis sont insuffisants et trop dispersés. Cela ne correspond pas aux besoins de la population.

-----

Il nous paraît utopique d'organiser la Place de la Gare dans l'esprit d'une zone de détente pour déambuler ou pratiquer des loisirs. La Place de la Gare reste un hub de transports publics et doit le rester en priorité, certes au détriment d'activités ludiques.

Une répartition plus précise des espaces de circulation est nécessaire. Elle permettrait d'améliorer la sécurité et d'éviter de nombreux conflits.

Nous nous permettons donc de faire opposition à votre projet en souhaitant que la qualité d'interface de transports soit améliorée.

Nous restons à votre disposition pour tout complément.

Dans l'attente de votre confirmation de réception de notre opposition, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.



Pierre Bonjour, président



Antoine Jaquenoud, vice-président